

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL62

présenté par
M. Dosière, rapporteur

ARTICLE 16

A l'alinéa 24, substituer aux mots :

« conformément à »,

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.